

L'an deux mille dix-huit le 6 mars à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 1^{er} mars 2018

PRESENTS : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, L. FRAINEAU, ~~M.C ROUBINEAU~~, F. DARAN, J-L VACHER, S. COUSINEY, S. MIO, ~~R. PREVOT~~, C. FERIGNAC, M.H BOUSQUET, A.GREIL.

ABSENTS EXCUSES : R. PREVOST donne pouvoir à C. NOMPEIX
MC ROUBINEAU

SECRÉTAIRE : Céline AUDY



ORDRE DU JOUR:

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2018

I - DELIBERATION : Modification statuts du S.I.R.D.P

II - DELIBERATION : Participation activités culturelles et sportives

III - DELIBERATION : Subventions voyages scolaires collège de Branne

IV INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Lancement campagne de stérilisation des chats
- Préparation du Forum des associations culturelles et sportives



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

I - DELIBERATION : Modification statuts du S.I.R.D.P

Délibération n°18-03-06-01

François COUTUREAU, 1^{er} Adjoint, explique aux membres du Conseil municipal qu'à la suite de la réunion syndicale du SIRDP du 13 février, il est proposé la modification des clés de répartitions dans un but d'harmonisation des coûts élèves pour chaque commune membre.

Pour rappel, les critères de répartition, définis dans les statuts du syndicat sont :

- 60% au prorata du nombre d'élèves de l'année scolaire en cours
- 20% au prorata du nombre d'habitants (source INSEE)
- 20% au prorata du potentiel fiscal (année n-1)

La délibération du syndicat propose que les clés soient modifiées comme suit :

- 70% au prorata du nombre d'élèves de l'année scolaire en cours
- 15% au prorata du nombre d'habitants (source INSEE)
- 15% au prorata du potentiel fiscal (année n-1)

**APRES EXAMEN DE L'IMPACT FINANCIER ET DEBAT,
APRES EN AVOIR DELIBERE :**

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE

II - DELIBERATION : Participation activités culturelles et sportives

Délibération n°18-03-06-02

Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée refuse de signer une convention avec la collectivité.

La subvention sera versée à la famille suivante pour l'activité au Tennis Club de Saint Sulpice de Faleyrens :

- M. Benoit DUCOUP pour l'enfant Joshua DUCOUP

sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2017/2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE

III - DELIBERATION : Subventions voyages scolaires collège de Branne

Délibération n°18-03-06-03

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le collège de Branne sollicite des subventions pour les voyages scolaires dont les coûts par enfants sont les suivants :

- Espagne : 235,00 €
- Paris : 250,00 €
- Poitiers : 45,00 €
- Bombannes : 130,00 €

Afin de faciliter la participation des enfants de Grézillac, Le Maire propose de financer à hauteur de 25 % le coût de ces voyages et d'attribuer à titre exceptionnel, les subventions suivantes au collège de Branne :

Voyages scolaires 2018	Nombre d'enfants de Grézillac concernés	Montant subvention par enfant	Montant total subvention
Espagne du 2 au 9 février	AUDY Bastien DARAN	58,75 €	117,50 €
Paris du 27 au 30 mars	Emma DARAN	62,50 €	62,50 €
Poitiers du 23 au 25 mars	Raphael CHAUVIN Léa FOUCAUD Antoine GIRAUDEAU Adrien LESPINAS	11,25 €	45,00 €
Bombannes du 4 au 8 juin	Jules DESPLAT BAREAU Léa FOUCAUD Adrien LESPINAS Manon PAQUEREAU Lola VIGNAUD	32,50 €	162,50 €

ES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE**, à titre exceptionnel, les subventions ci-dessus détaillées au collège de Branne ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018.

IV - INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- **Lancement campagne de stérilisation des chats :**

Marie Hélène BOUSQUET, Conseillère Municipale, explique aux membres du Conseil Municipal que la campagne de stérilisation des chats pour l'année 2018, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, va débiter le 12 mars jusqu'au 30 septembre.

Les lieux dits concernés sont Bouchet, Le Moine et Pey du Prat. Les chats capturés dans les cages trappes prêtées gracieusement par l'association « l'Ecole des chats » seront apportés par un agent municipal aux vétérinaires partenaires de la campagne de stérilisation. Ces derniers seront stérilisés et tatoués au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, puis relâchés sur les lieux de leur capture.

- **Préparation du Forum des associations culturelles et sportives :**

Laurent FRAINEAU, Adjoint Délégué aux Associations, indique qu'à ce jour très peu de représentants des associations de Grézillac ont répondu à l'invitation du 24 mars pour préparer le 1^{er} Forum des associations culturelles et sportives de la commune. Un point fait vendredi 9 mars permettra de décider de la poursuite ou de l'abandon du projet.

Laurent FRAINEAU, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal que des chiens de classe 2 divagent dans le hameau de Pey du Prat. Laurent FRAINEAU indique que ces chiens appartiennent à des habitants de ce lieu-dit, et alerte sur la menace qu'ils font peser sur la sécurité des personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude Nompeix** lève la séance à **21 h 00**.

SIGNATURES : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, L.FRAINEAU ; F. DARAN, J-L VACHER, S. COUSINEY, S. MIO, C. FERIGNAC, M.H BOUSQUET ; A.GREIL.